

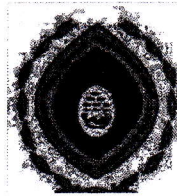
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE DSCHANG
Scholae Thesaurus Dschangensis Ibi Cordum

RECTORAT

LE VICE-RECTEUR

Recherche, coopération et relations avec le monde des entreprises



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITY OF DSCHANG
Scholae Thesaurus Dschangensis Ibi Cordum

CHANCELLERY

THE DEPUTY VICE-CHANCELLOR

Research, cooperation and relations with business world

BP 96, Dschang (Cameroun) – Tél./Fax (237) 233 45 13 81 – Website : <http://www.univ-dschang.org> E-mail: udsrectorat@univ-dschang.org

Dschang, le 15 AVR 2020

DECISION N° D13 / 02084 /UDs/R/VR-RECOME/FMSP

Portant création au sein de l'Université de Dschang d'une Taskforce chargée de la lutte contre l'épidémie Covid-19

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE DSCHANG

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Établissements Publics ;
- Vu la Loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu le Décret n° 2012/433 du 1^{er} Octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités d'Etat et ses modifications ;
- Vu le Décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes applicables aux Universités et ses modifications ;
- Vu le Décret n° 93/029 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;
- Vu le Décret n° 2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités et ses modifications ;
- Vu le Décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des Recteurs dans certaines universités d'Etat ;
- Vu le Décret n° 2017/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice Chancellor et des Recteurs dans certaines universités d'Etat du Cameroun ;
- Vu le Décret n° 2014/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics ;
- Vu la Circulaire N° 00008349/C/MINFI portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

DECIDE

Article 1 : La présente décision crée au sein de l'université de Dschang une Taskforce chargée de la lutte contre la pandémie à Coronavirus (Covid-19), dénommé "The University

of Dschang Taskforce for the Elimination of Covid-19”, en abrégé ‘UNITED # Covid-19’, et ci-après désigné « la Taskforce ».

Article 2 : Placée sous l’autorité du Recteur de l’Université de Dschang, et logée à la Faculté de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques de l’Université de Dschang (FMSP-UDs), la Taskforce est une instance scientifique, technique, et d’évaluation. A ce titre, elle est chargée de :

1. Contribuer à la définition et au suivi de la stratégie de prévention de l’UDs contre Covid-19, avec comme cibles prioritaires la communauté universitaire, la ville de Dschang et les autres villes qui abritent les antennes de l’UDs ;
2. Générer des évidences permettant aux décideurs et autres acteurs de la lutte contre l’épidémie Covid-19 de prendre des décisions éclairées ;
3. Produire à l’intention du public et des différents acteurs du système de santé une information crédible pour éclairer les choix individuels et collectifs ;
4. Evaluer la pertinence, l’efficacité, l’efficience et la faisabilité au niveau local, des mesures de santé publique et des directives de prise en charge des cas proposées par l’Organisation Mondiale de la Santé et les autres instances ;
5. Contribuer au suivi de l’efficacité des politiques et stratégies de lutte contre Covid-19 en Afrique sub-Saharienne ;
6. Proposer des solutions basées sur l’évidence, pour la production locale des intrants nécessaires à la fabrication des produits nécessaires à la lutte contre Covid-19 ;
7. Soumettre des dossiers aux appels à projets pour le financement de la recherche et du développement.

Article 3 : La Taskforce est constituée comme suit :

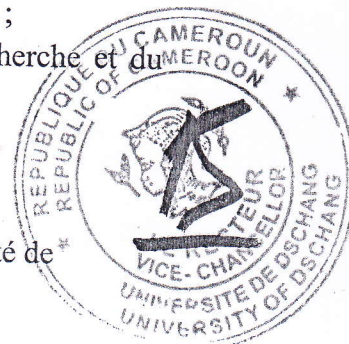
Superviseur Général : Pr TSAFACK NANFOSSO Roger, Recteur de l’Université de Dschang

Président : Pr CHOUKEM Siméon Pierre, Médecin Interniste-Endocrinologue, Doyen de la FMSP-UDs ;

Vice-Présidents : Pr ATEUDJIEU Jérôme, Médecin Epidémiologiste, Chef du département de Santé Publique, FMSP-UDs
Pr TCHAMBA Martin, Biologiste de la Conservation, Chef du département de Foresterie, FASA-UDs

Membres : Les membres sont proposés par le Président sur la base de leur expertise et de leur engagement volontaire à travailler pour les missions de la Taskforce, et approuvés par le Superviseur Général. Ils sont choisis parmi les experts de divers établissements de l’Université de Dschang ou d’organismes externes. Les spécialités suivantes sont notamment représentées au sein de la taskforce :

- Santé Publique et Epidémiologie
- Suivi et évaluation des politiques publiques
- Médecine clinique



- Pharmacie/Pharmacologie
- Microbiologie-Virologie
- Médecine vétérinaire
- Agronomie, Foresterie, Faune, Botanique
- Sciences juridiques
- Mathématique-Modélisation
- Informatique
- Géographie-climatologie
- Sociologie
- Anthropologie
- Psychologie
- Communication
- Economie/économétrie
- Chimie
- Physique
- Nutrition

Article 4 : Le Président peut inviter toute personne en vertu de son expertise à prendre part aux réflexions de la Taskforce.

Article 5 : Les membres sont soumis au devoir de confidentialité pour toutes les données non encore publiées, et au devoir d'éthique régulant la recherche.

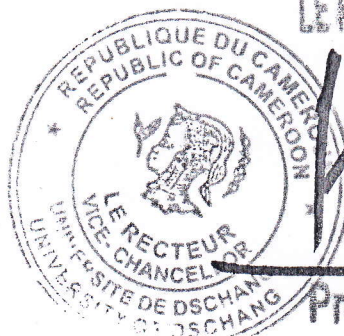
Article 6 : A la fin de l'épidémie Covid-19, la taskforce prendra la forme d'un organe permanent chargé de répondre de manière holistique aux grands problèmes de santé publique. A cet effet, sa dénomination sera modifiée par décision du Recteur, pour épouser la problématique de santé en question.

Article 7 : Les fonctions de membres de la taskforce sont bénévoles. Toutefois, ceux-ci pourront, selon les disponibilités, bénéficier des facilités de fonctionnement.

Article 8 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINETAT/MINESUP (ATCR)
- CAB/R
- VR-EPTIC/RECOME/CIE
- SG/CT/DAAC/DIPD/DCOU/DAAF
- Chefs d'Établissements
- CFS/AC/SIC
- Chrono/Archives.



LE RECTEUR / THE VICE-CHANCELLOR

[Handwritten signature]

Prof. Roger TSAFACK NANFOSSO